

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

Le CMP de Maisons-Laffitte est ouvert

Les mardis, jeudis et vendredis : de 9h30 à 17h00

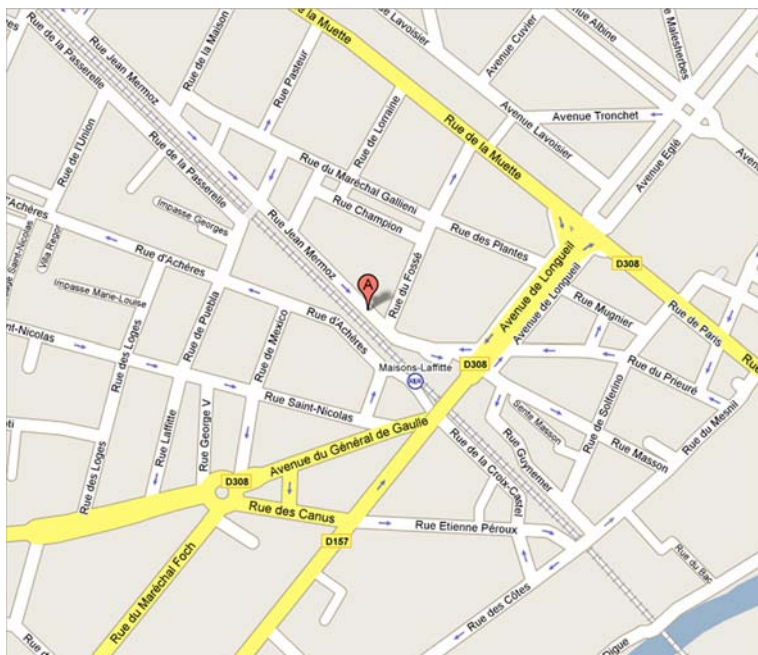
Les lundis et mercredis : de 9h30 à 20h00

☎ : 01.39.62.23.74

Structure du Centre Hospitalier Théophile Roussel

1 rue Philippe Mithouard - BP 71 - 78363 MONTESSON Cedex - 01.30.86.38.38

PLAN D'ACCÈS



CENTRE HOSPITALIER
THÉOPHILE ROUSSEL

CENTRE MÉDICO PSYCHOLOGIQUE DE MAISONS-LAFFITTE

34 rue Jean Mermoz
78600 Maisons-Laffitte

☎ : 01.39.62.23.74

☎ : 01.34.93.49.71

@ : cmpa.laffitte@th-roussel.fr

🌐 : www.th-roussel.fr

■ LE SECTEUR

La psychiatrie publique fonctionne sur le mode de la sectorisation, un découpage géo-démographique organisé pour la prévention et le traitement des troubles mentaux.

Le 7^{ème} Secteur de Psychiatrie Générale des Yvelines (78-G-07) couvre les communes de Bougival, L'Etang-la-Ville, Louveciennes, Maisons-Laffitte, Marly-le-Roi, Mesnil-le-Roi et Port-Marly.

A cette fin, il propose des structures d'accueil et de soins diverses, allant de la consultation à l'hospitalisation.

Le 78-G-07 est rattaché au Centre Hospitalier Théophile Roussel (Montesson - 78).

■ L'UNITÉ

Le Centre Médico-Psychologique de Maisons-Laffitte reçoit les personnes résidant sur les communes de Maisons-Laffitte et du Mesnil-le-Roi.

Missions :

- Accueil, aide, écoute et prévention
- Consultations médicales
- Psychothérapie individuelle.
- Entretiens infirmiers spécialisés
- Visite à domicile
- Soins infirmiers spécialisés
- Thérapies familiales et de couple
- Accompagnements à visée thérapeutique

■ L'OFFRE DE SOINS

- Prise en charge psychiatrique individualisée
- Entretiens médicaux et infirmiers
- Prise en charge psychothérapique
- Soins infirmiers
- Thérapie familiale
- Activités infirmières
- Service social pour toutes démarches sociales et administratives

■ L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

La prise en charge thérapeutique est assurée par une équipe composée de psychiatres, psychologues et psychothérapeutes, secrétaire médicale, cadre de santé, infirmiers (ères) et d'assistante sociale.

■ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les admissions dans l'unité MONET peuvent être réalisées 24h/24h sur prescription médicale et/ou avis du médecin de garde.



CMP de Maisons-Laffitte